

*Ces règles spécifiques s'ajoutent à l'obligation de respecter CHACUNE des consignes énoncées par le professeur d'EPS et permettent d'assurer le bon déroulement de la leçon, la sécurité et la réussite de tous.*

**La plupart des règles citées s'appuient sur le règlement intérieur du collège.**

## Règles de fonctionnement et de sécurité

- **L'appel** : dès la sonnerie, les élèves doivent être calmes et rangés dans la cour.

Le cours commence à l'appel et se termine après la sonnerie. (Le règlement intérieur du collège s'applique à TOUT moment).

- **Les déplacements vers les installations sportives** :

Pour se rendre sur les installations sportives les élèves sont sous la responsabilité de leurs professeurs. Nous rappelons qu'ils doivent rester groupés, marcher sur les trottoirs, et attendre pour traverser.

D'autre part, aucun élève n'est autorisé à rentrer directement à son domicile, tous doivent repasser par l'enceinte du collège (sauf fin de cours à 17h au gymnase ou dans la petite salle de SEGPA).

- **La tenue d'EPS** :

Les élèves doivent avoir une tenue appropriée à l'activité, notamment des chaussures adaptées et bien serrées, des vêtements souples et ajustés, les bijoux enlevés ainsi que les cheveux attachés pour les élèves ayant des cheveux longs (cf. art. 23 du Règlement Intérieur).

Les oublis de tenue répétitifs entraîneront une punition donnée par le professeur EPS.

- **Chewing-gum, bonbons, ou toute autre alimentation sont interdits** en cours d'EPS.

Une petite BOUTEILLE D'EAU est autorisée.

- **Usage des téléphones portables et autres appareils** :

A moins que le professeur ne l'autorise pour des usages pédagogiques, les téléphones portables sont interdits en cours d'EPS, sur les trajets et dans les vestiaires. Ils restent dans les sacs (vestiaires verrouillées). En cas d'infraction à cette règle, le téléphone est confisqué et restitué au responsable légal au bureau de la vie scolaire conformément à l'article 20 du règlement intérieur.

## - Matériel supplémentaire à prévoir

- Un porte vue pour archiver les fiches d'observation et/ou les évaluations d'EPS.
  - NATATION (6<sup>e</sup>) bonnet de bain obligatoire ; le short est interdit !
  - TENNIS DE TABLE (4<sup>e</sup>) et BADMINTON (6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>), chaque élève apporte sa propre raquette.
  - BOXE FRANÇAISE (5<sup>e</sup>) sous gants ou vieilles chaussettes
- L'usage des DEODORANTS en stick ou à billes est préférable aux sprays.

## - Vestiaires :

Calme et rapidité sont de rigueur au collège comme sur les installations extérieures. Si l'enseignant(e) estime que son intervention est nécessaire, il (elle) peut ouvrir la porte des vestiaires après s'être signalé(e).  
Après avoir déposé leurs sacs, les élèves dispensés ou n'ayant pas besoin de se changer doivent immédiatement sortir des vestiaires.  
L'usage respectueux des sanitaires est également indiqué...

## - Les dispenses (cf. article 10 et article 32 du règlement intérieur)

Un élève ne peut se dispenser d'EPS de lui-même et se rendre en permanence sans voir son professeur.

→ Pour les dispenses exceptionnelles (une seule séance), le certificat médical n'est pas obligatoire, mais le parent responsable doit remplir une demande de dispense sur le carnet de correspondance (pages de couleur saumon).

L'élève vient en tenue d'EPS et le professeur décide, soit de le garder (activité adaptée), soit de l'envoyer en permanence.

→ Pour les dispenses temporaires de longue durée (à partir d'un mois), le certificat médical est obligatoire.

L'élève sera autorisé à rester chez lui en début de journée ou rentrer chez lui fin de journée si l'emploi du temps de la classe le permet. Cette disposition est appréciée par le professeur d'éducation physique et sportive qui pourra autoriser ou non l'élève à rester à la maison en fonction de l'activité proposée au regard de la gêne occasionnée par le handicap passager de l'élève.

- Utilisation de la vidéo : pour information, les professeurs d'EPS sont amenés à filmer les élèves à des fins pédagogiques.

## Règles de vie en groupe

- **Les temps de pause** durant les cours, ils sont prévus par le professeur. Les déplacements non autorisés vers les vestiaires, les robinets ou les WC sont interdits.
- **Les temps d'écoute** doivent être scrupuleusement observés pour la bonne compréhension des consignes, la régularité des efforts à accomplir et le niveau d'investissement (seul et en équipe) ou la participation à l'installation/rangement du matériel sont des éléments repris à chaque fois dans l'évaluation d'EPS (notes et/ou compétences).
- **Matériel, locaux:**

Les lieux et le matériel pédagogique mis à disposition doivent être respectés et laissés propres. Tout matériel prêté qui est dégradé est à rembourser au collège. L'installation et le rangement du matériel nécessitent la participation active de TOUS les élèves. L'accès au gymnase ne se fait que sous la surveillance, OBLIGATOIRE, d'un adulte.

- Dans le cadre de l'Association Sportive UNSS tous les élèves peuvent pratiquer des activités sportives facultatives pour 30 € (carte « collégien de Provence » au Nom et Prénom de l'enfant acceptée).  
Exemples d'activités proposées : Football, Badminton, Gymnastique Rythmique, Boxe Française, Flashmob, Echech.

Les Activités Physiques Sportives et Artistiques programmées en E.P.S sont toutes OBLIGATOIRES et feront l'objet d'une évaluation en fin de cycle (notes + compétences).

- **Importance du savoir nager** : aménagement pour les élèves n'ayant pas validé le test.
- **Découpage de l'année scolaire** : l'année scolaire est découpée en quatre cycles de 8 à 9 semaines sur lesquels s'enchaînent des activités arrêtées pour l'année par l'équipe des professeurs et communiquées aux élèves par chaque enseignant dans sa classe.

*Cette charte, adoptée par le Conseil d'Administration du Collège lors de sa séance du 29/06/2023, est applicable à la rentrée 2023, révisable annuellement après étude des modifications par la Commission de Révision du Règlement Intérieur.*